

## Éducation prioritaire : l'expérimentation des CLA est élargie à 12 nouvelles académies à la rentrée

*Luce Burnod*

4-5 minutes

L'expérimentation des CLA, engagée depuis septembre 2021 dans 3 académies métropolitaines, va être étendue à 12 autres académies à la rentrée prochaine, apprend AEF info le 2 mars 2022 au terme d'une réunion du comité de pilotage national. Le dispositif triennal bénéficiera aux 5 académies ultramarines ainsi qu'à celles de Grenoble, Lyon, Montpellier, Orléans-Tours, Reims, Strasbourg et Versailles. Le choix de cette extension s'appuie sur le constat d'"éléments positifs" fait par l'IGÉSR, chargée d'une mission de suivi, dans une note d'étape présentée au cabinet de Nathalie Élimas début 2022.



Le dispositif de contrats locaux d'accompagnement sera étendu à 12 académies à la rentrée 2022. AEF - S. Ma.

Entre abandon, généralisation ou extension des CLA, c'est finalement cette dernière option que retient le secrétariat d'État chargé de l'Éducation prioritaire ([lire sur AEF info](#)). D'après les informations recueillies par AEF info le 2 mars 2022 à l'issue d'une réunion du comité de pilotage national, l'expérimentation sera

étendue à la rentrée prochaine à 12 académies, dont les 5 ultramarines.

Ainsi, le dispositif concernera les académies de :

- Grenoble,
- Lyon,
- Montpellier,
- Orléans-Tours,
- Reims,
- Strasbourg,
- Versailles
- Guadeloupe,
- Guyane,
- la Réunion,
- Martinique,
- Mayotte.

Elles viennent s'ajouter à celles de Lille, Nantes et Aix-Marseille, engagées depuis septembre 2021 ([lire sur AEF info](#)).

Ces contrats triennaux ont été "créés pour introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens", rappelle le secrétariat d'État sur une page en ligne dédiée au dispositif. Appréhendés à l'échelle d'une unité d'enseignement, ils concernent les écoles, collèges mais également les lycées, y compris de l'enseignement privé sous contrat, "socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés".

Plusieurs critères dans le choix des académies

Le choix des académies métropolitaines obéit à plusieurs critères, explique un proche du dossier à AEF info : la diversité des territoires que recouvre chacune d'entre elles, le poids de l'éducation prioritaire, l'évolution de l'IPS... Par ailleurs, il tend à compléter celui des académies impliquées dans les "territoires éducatifs ruraux", dispositif relevant du secrétariat d'État chargé de l'éducation prioritaire et dont une extension a eu lieu en septembre dernier ([lire sur AEF info](#)) (1).

S'agissant des académies d'Outre-mer, leur participation au dispositif concerne spécifiquement des "projets particuliers, à visée pédagogique", identifiés par les recteurs au terme d'un travail avec les équipes du ministère ([lire sur AEF info](#)).

Des "éléments positifs" constatés sur le terrain

Le dispositif n'a pas été généralisé car, "comme pour toute expérimentation, il est nécessaire d'avoir du temps" pour observer et suivre son déploiement et ses effets, est-il indiqué.

Néanmoins, son extension a été décidée à l'aune des premiers constats du terrain remontés par l'IGÉSR, chargé d'une mission de suivi ([lire sur AEF info](#)). Dans une note d'étape, présentée au cabinet de Nathalie Élimas en début d'année, il est fait état d'"éléments positifs" associés à la démarche engagée à différents égards (climat scolaire, synergie, coopération...). "Les CLA sont perçus comme un vecteur de connaissance de l'engagement des équipes", rapporte le cabinet de Nathalie Élimas.

L'IGÉSR a également produit une note définissant des "critères d'observation des unités d'enseignement". Une troisième note, attendue en juin pour le prochain comité de pilotage, fera un premier bilan de la mise en œuvre des CLA au terme de l'année scolaire.

Le budget alloué à l'extension des CLA "n'est pas encore déterminé" dans la mesure où "le principe de l'élargissement n'était pas acté" lorsque le MEN a bouclé le sien. "Il y aura un financement au-delà des moyens" dévolus aux rectorats pour la rentrée 2022 selon la présentation faite mi-décembre 2021 ([lire sur AEF info](#)).